

Terms and conditions la recre

## Présence et ponctualité

Les programmes étant établis dans une démarche de progression continue, il est souhaitable que votre enfant soit présent et ponctuel.

Toute absence doit être excusée auprès de l'enseignant ou de la direction.

En cas de deux absences consécutives veuillez prévenir la direction et justifier le motif de l'absence.

Afin de débiter les cours à 9h30 précise, nous vous rappelons que les classes sont ouvertes à 9h20. De 9h20 à 9h30, les enseignants et les assistants ne sont pas responsables des enfants. Nous vous demandons de sortir de la classe seulement si vous êtes certain qu'un professionnel est disponible pour votre enfant.

La classe finit à 11h30 précise. Lorsque les enfants sont remis à leurs parents, nous vous demandons de superviser vos enfants dans l'enceinte de l'établissement. La Petite école ne sera plus responsable de votre enfant en cas d'accident.

Les enfants doivent être accompagnés en classe par l'un de leur parent, et ne doivent en aucun cas circuler seul dans l'établissement.

Une autorisation écrite des parents doit être fournie si l'enfant doit partir avec une autre personne que ses parents, même si cette personne est un autre parent de la petite école. Une pièce d'identité sera systématiquement demandée.

## Le comportement

La violence physique, verbale, morale ou toute autre forme d'agressivité ne sera en aucun cas tolérée, que ce soit de la part des enfants, des adultes professionnels ou des parents. Toute personne manquant à ce principe sera systématiquement sanctionnée.

Nous demandons aux parents d'utiliser un vocabulaire approprié dans l'enceinte de l'école.

La direction et/ou l'équipe pédagogique se tient à votre disposition à tout moment, mais cela doit se faire dans le respect de chacun et en dehors des heures de classe. Aucune intervention, plainte ou commentaire ne sera toléré en présence des enfants.

Chaque classe de la Petite école est un lieu de socialisation pour les enfants. Cela fait partie des apprentissages fondamentaux qui seront imposés à chaque enfant.

Pour le bien-être et le respect de tous, la gestion des problèmes de comportement fera partie intégrante du projet de vie scolaire et fera l'objet d'une discussion avec les enfants et les familles en cas de difficultés.

L'équipe pédagogique met tout en place pour assurer la sécurité des enfants, mais nous ne pouvons pas être tenu responsable moralement ou légal d'incident provoqué par des facteurs extérieurs à l'équipe professoral ainsi que tout comportement socialement inadaptés à la vie scolaire.

## Objets personnels

Il est préférable de ne pas apporter des objets de valeur, les consoles de jeux, les téléphones portables etc... En cas de perte d'objets, nous ne tenons pas garants.

Pour des raisons de sécurité, aucun objet personnel ne sera autorisé à l'école maternelle et nous demandons aux parents de vérifier les poches de leurs enfants avant leur entrée en classe. La Petite école ne sera pas responsable en cas de problème venant d'un objet n'appartenant pas à la petite école.

Les enfants doivent avoir des vêtements et des sacs faciles d'utilisation que les enfants peuvent manipuler en autonomie.

## Problèmes médicaux

En cas de changement de l'état de santé de votre enfant, vous devez impérativement le signaler par écrit à la direction afin que tout soit mis en place en cas de difficultés ou d'urgence.

Si votre enfant a la nécessité d'avoir un traitement en permanence avec lui en classe (ex : inhalateur pour les enfants asthmatiques), une procédure doit être discutée avec la direction.

En cas de problème médical, aucun acte ne sera effectué. Les parents seront contactés et les urgences médicales seront appelées si nécessaire.

## Les frais trimestriels

Tous les frais trimestriels doivent être réglés avant le début de chaque trimestre par virement bancaire.

1er trimestre : avant fin Août. 2ème trimestre : avant fin Décembre. 3ème trimestre : avant fin Mars. Les sessions manquées par l'enfant ne sont pas remboursables.

## Photos et vidéos

La Petite école autorise la prise de photo et vidéo durant les fêtes de fin d'année, cependant nous vous demandons de ne les utiliser qu'à titre personnel. Aucune photo prise à la petite école ne doit apparaître sur Internet à l'exception du site officiel de la petite école et avec l'accord des familles et professionnels.

Le non respect du règlement intérieur pourra faire l'objet d'une exclusion partielle ou définitivement de la petite école.

## Fournitures

- Une pochette pour ranger les feuilles d'exercices et la correspondance;
- Une trousse avec un crayon à papier et des crayons de couleur (bien taillés !);
- Le tout dans un sac facile d'utilisation pour votre enfant, pouvant contenir le matériel scolaire et le goûter.

Un grand cahier A4

